

ARTICLE 33 - UNPAID LEAVE

Article 33 provides for unpaid leave of up to 12 months for any reason not covered by other types of leave already enumerated in the Collective Agreement (illness, maternity/adoption, death of family member, moving, public service, etc.). Some people use this for studies, others for caring for family members. The university cannot refuse unpaid leave with a valid reason.

To request unpaid leave, you should make a written request (email is sufficient) to your Department Head with a cc to the HR Advisor of your Faculty. You can also cc your immediate supervisor as a courtesy. A suggested text is given below.

Acceptable reasons for unpaid leave include: caring for family member; studies; spouse moving for a temporary assignment; etc. Keep this general; you do not need to go into detail about your circumstances.

There's no minimum notice, but common sense indicates that, the longer you will be away, the earlier you should request your leave so that your unit can prepare.

During unpaid leave, you need to maintain your extended health plan unless you aren't already a member or can prove that you're covered under another plan. Quebec law states that, if you are eligible for drug coverage with your employer, you are required to maintain it. You will need to cover 100% of the premiums for any plan you opt to remain active, viz. both your and the employer's portions.

In addition, you will not accumulate seniority nor vacation during your leave. If you have accrued vacation days, you could use some or all of them before starting your leave, or you can keep them for when you return to McGill (recommended).

If you use your leave for reasons other than what you stated (e.g. instead of taking courses, you took a long trip), you will be considered to have resigned from McGill.

You also have the right to come back early, after the fourth month of your leave, but have to give proper notice.

You have the right to return to your position, or if that position has been abolished, return with the same rights you had prior to your leave.

The request for leave must be made to the head of your department (e.g., chair, dean or director).

SUGGESTED TEXT FOR REQUESTING UNPAID LEAVE

Per Article 33 of the MUNACA Collective Agreement, I would like to request an unpaid leave of absence to (REASON). I would like to take ___ months beginning _____ and returning _____.

(I intend to continue my full benefits during the leave of absence, and I agree to pay the total cost of these benefits.)

OR

(I don't intend to continue with my dental plan benefits during the leave of absence, but agree to pay the total cost of the extended health plan benefits.)

Would you please respond to my request by _____? Thank you very much for considering my request.

ARTICLE 33 - CONGÉ SANS TRAITEMENT

L'article 33 prévoit un congé sans traitement pour une période maximale de 12 mois pour toute raison autre que celles déjà mentionnées pour les autres types de congés dans la Convention collective (maladie, maternité / adoption, décès d'un membre de la famille, déménagement, service publique, etc.). Certains l'utilisent pour faire des études, d'autres pour s'occuper des membres de leur famille. L'université ne peut pas refuser un congé sans traitement sans motif valable.

Pour faire une demande de congé sans traitement, vous devez la faire par écrit (un courriel est suffisant), adressée à votre chef de service ou le Chair, avec copie conforme au conseiller en RH de votre Faculté. Vous pouvez également ajouter votre superviseur immédiat à titre de courtoisie. Un texte proposé se trouve ci-dessous.

Des raisons valables pour un congé sans traitement sont : prendre soin d'un membre de la famille; faire des études; le conjoint est muté pour une affectation temporaire; etc. La raison doit rester générale; vous ne devez pas entrer dans les détails à propos de votre situation.

Il n'y a pas de préavis minimum, mais le bon sens indique que, plus longtemps vous serez absent(e), plus long est le préavis que vous devez donner afin que votre unité puisse se préparer pour votre absence.

Pendant un congé sans traitement, il faut maintenir votre régime d'avantages sociaux, sauf si vous n'êtes pas déjà couvert(e) par ce régime ou si vous pouvez fournir la preuve que vous êtes couvert(e) par un autre régime. La loi québécoise stipule que, si vous êtes admissible à l'assurance-médicaments fournie par votre employeur, vous êtes obligé(e) de la maintenir. Vous serez obligé(e) de payer 100% des cotisations pour tout régime que vous gardez actif, à savoir les cotisations payées par vous et celles payées par votre employeur.

En outre, vous n'accumulerez pas d'ancienneté, ni de vacances pendant votre congé. Si vous avez accumulé des jours de vacances, vous pourrez les utiliser, soit en partie, soit en totalité, avant de commencer votre congé, ou vous pouvez les garder lors de votre retour à McGill (cette option est recommandée).

Si vous utilisez votre congé pour des raisons autres que celles que vous avez fournies (par exemple, au lieu de prendre des cours, vous avez fait un long voyage), vous serez considéré(e) comme ayant démissionné(e) de l'Université McGill.

Vous avez également le droit de revenir plus tôt que prévu, après le quatrième mois de votre congé, en donnant un avis approprié par écrit.

Vous avez le droit d'être réintégré(e) à votre poste actuel, ou si ce poste a été supprimé, de revenir avec les mêmes droits que vous aviez avant votre congé.

La demande de congé doit être adressée au chef de votre département (par exemple, le Chair, le doyen ou le directeur).

TEXTE PROPOSÉ POUR LA DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT

Suite à l'article 33 de la Convention collective de MUNACA, je voudrais demander un congé sans traitement pour (raison) pour une période de ___ mois, commençant le _____ et retournant à mon poste le _____.

(Je compte continuer mes régimes de soins de santé et dentaires pendant le congé sans traitement et j'accepte de payer le coût complet de ces régimes.)

OU

(Je n'ai pas l'intention de continuer mon régime de soins dentaires pendant le congé sans traitement, mais j'accepte de payer le coût total du régime de soins de santé complémentaire.)

Pourriez-vous répondre à ma demande d'ici le _____? Je vous remercie de prendre en considération ma demande.